



Paris, le 16 février 2012

Monsieur le Ministre,

A l'occasion de la réunion du Comité Interministériel de l'Action Sociale le 24 octobre 2011 vous avez présenté les prochaines orientations de l'action sociale des agents de l'Etat.

Vous avez notamment déclaré : « L'aide ménagère à domicile, pour laquelle une enveloppe de dix millions d'euros supplémentaires a été accordée..., sera opérationnelle avant le 1^{er} mars 2012 ».

Pour répondre à nos adhérents qui nous interpellent sur cette question, pouvez-vous nous préciser l'état d'avancement de ce dossier et notamment les nouvelles modalités d'attribution ?

Les adhérents en question sont ceux des quatre organisations de retraités suivantes :

- la Fédération générale des retraités de la Fonction publique (FGR-FP),
- la Fédération nationale des Officiers Marins (FNOM),
- l'Union nationale des retraités de la Police (UNRP),
- l'Union nationale du Personnel en retraite de la Gendarmerie (UNPRG).

En leur nom, je vous remercie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir donner suite à mon courrier.

Je vous prie d'accepter mes respectueuses salutations.

Annick MERLEN
Secrétaire générale de la FGR-FP